



Conseil économique
et social

Distr.
LIMITÉE

E/AC.51/1997/L.4/Add.30
2 juillet 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITÉ DU PROGRAMME ET DE LA COORDINATION
Trente-septième session
9 juin-3 juillet 1997
Point 4 a) de l'ordre du jour

PROJET DE RAPPORT

Rapporteur : Mme Sharon BRENNEN-HAYLOCK (Bahamas)

Additif

QUESTIONS RELATIVES AU PROGRAMME : PROJET DE BUDGET-PROGRAMME
POUR L'EXERCICE BIENNAL 1998-1999 [point 4 a)]

Chapitre 28. Contrôle interne

1. À sa 17e séance, le 20 juin 1997, le Comité a examiné le chapitre 28 (Contrôle interne) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1998-1999. Le chapitre a été présenté par le Secrétaire général adjoint aux services de contrôle interne, qui a expliqué que l'augmentation proposée pour les ressources consistait pour une grande part en un accroissement différé de l'exercice biennal 1996-1997 et que le Bureau, de création récente, s'adaptait à la croissance des besoins.

Examen de la question

2. De nombreuses délégations ont exprimé leur plein appui au rôle du Bureau et aux tâches qui lui étaient confiées. Elles ont souligné l'importance du mandat du Bureau et indiqué que celui-ci était devenu un rouage indispensable de l'Organisation. Certaines délégations ont estimé que le programme de travail aurait dû tenir compte des liens, de la coordination et de la coopération entre le Bureau et les mécanismes de contrôle externe. Plusieurs délégations ont signalé que le Bureau n'était pas habilité à modifier les grands programmes de l'Organisation. D'autres ont été d'avis qu'il appartenait bien au Bureau de fournir un appui aux organes intergouvernementaux à cet égard. Plusieurs délégations ont élevé une objection, au paragraphe 28.17, au membre de phrase "en changeant la teneur et, au besoin, en en modifiant les objectifs".

3. Plusieurs délégations ont bien accueilli l'importance donnée au contrôle et à l'évaluation. D'autres ont estimé qu'il aurait fallu définir de façon plus

précise le lien entre le Bureau et les fonds et programmes opérationnels. Plusieurs délégations ont élevé une vive objection au libellé du descriptif, au paragraphe 28.63 du sous-programme 4 (Investigations), et proposé qu'il soit remanié avec le plus grand soin.

4. Certaines délégations se sont dites préoccupées par le nombre de personnes dont les services étaient fournis à titre gracieux dans le cadre de ce chapitre et ont fait observer que le recours à ces services était incompatible avec la Charte des Nations Unies.

5. Certaines délégations ont exprimé des doutes quant à l'accroissement des ressources proposé pour le programme par rapport à d'autres programmes, en ce qui concerne en particulier le matériel et les frais généraux de fonctionnement, et à la nécessité de créer un service administratif distinct, compte tenu du fait que ce programme ne constituait pas une priorité de l'Organisation. D'autres délégations se sont déclarées préoccupées par l'augmentation progressive des ressources demandées au titre de ce chapitre, et le fait que l'accroissement des ressources demandé n'avait pas été entièrement justifié. Elles ont fait observer que le Bureau recommandait des mesures d'efficacité et des réductions de ressources pour les autres programmes et chapitres, mais que le chapitre à l'examen ne donnait lieu à aucune proposition de ce genre. Ces délégations ont indiqué que, face aux difficultés financières de l'Organisation, on attendait du Bureau des services de contrôle interne qu'il recense les gains d'efficacité à obtenir en son sein et qu'il serve de modèle en réduisant ses demandes de ressources. D'autres délégations ont pleinement approuvé les ressources proposées au titre de ce chapitre et indiqué qu'il importait de fournir des ressources suffisantes au Bureau pour lui permettre de remplir ses fonctions. Ces délégations ont estimé que les ressources fournies au Bureau étaient plus que compensées par les importantes économies que celui-ci avait déjà identifiées. Un certain nombre de délégations ont relevé le montant anormalement bas des ressources allouées au sous-programme 1 (Évaluation centrale) par rapport aux autres sous-programmes du chapitre. D'autres délégations ont estimé que le Bureau devrait recevoir les ressources qui lui permettent de donner toute sa mesure et que les dépenses étaient compensées par les économies réalisées.

Conclusions et recommandations

6. Le Comité a décidé de recommander à l'Assemblée générale d'approuver le descriptif du programme faisant l'objet du chapitre 28 (Contrôle interne) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1998-1999, compte tenu de la modification suivante :

Au paragraphe 28.63, il faudrait supprimer la première partie de la première phrase de façon que cette dernière soit libellée comme suit :
"La Section a établi un bureau à Nairobi en 1996."
